



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 39160

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les obstacles d'ordre financier qui empêchent les familles modestes d'accéder à Internet. Ces obstacles portent non seulement sur le coût des communications, mais également sur le coût d'acquisition du matériel nécessaire à la connexion. La solution à ce dernier problème passe par la mise en place de point d'accès publics à Internet. Actuellement, les initiatives prises en ce sens sont très peu nombreuses et revêtent plutôt un caractère expérimental. Il s'agirait de passer du stade de l'expérimentation à celui de la généralisation. Il souhaiterait connaître les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'accès à Internet est indéniablement un enjeu important pour le développement du secteur des télécommunications comme pour l'essor de l'usage d'Internet en France. A ce titre, l'accès le plus large possible du public aux réseaux de la société de l'information constitue une des priorités du Gouvernement. Le développement et la modernisation des infrastructures d'accès comme l'abaissement des coûts de télécommunications doivent y contribuer. Mais au-delà de la question des seules conditions d'utilisation des réseaux d'accès à Internet, qui constituent une dimension essentielle de son extension, un autre aspect concerne l'importance du coût d'un terminal dans le coût global de l'accès à Internet, qui représente un frein au développement d'Internet pour le grand public en France. Aussi, le Gouvernement est-il très attaché au développement de l'équipement des lieux publics en points d'accès aux services en ligne de l'Etat afin de mettre la société de l'information à la portée du plus grand nombre. Ainsi, dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), des expérimentations de points publics d'accès aux services électroniques de l'administration sont conduites depuis 1998. Des lieux d'accueil du public des principales administrations de proximité (sous-préfectures, maisons des services publics, bibliothèques, perceptions, agences locales pour l'emploi, etc.) mettent à disposition des citoyens des points d'accès Internet afin de faciliter l'interrogation des serveurs d'informations proposés par l'administration. De même, La Poste joue un rôle exemplaire dans le développement et la diffusion des technologies de l'information auprès du grand public. A la demande du secrétaire d'Etat à l'industrie, l'opérateur public a équipé 1 000 bureaux de poste de bornes d'accès à Internet. Placées à la fois dans des bureaux de poste ruraux et dans des bureaux urbains, notamment dans les quartiers sensibles, ces bornes doivent permettre à tous ceux qui ne disposent pas d'un accès à Internet à leur domicile d'accéder aux nouveaux services liés à cette technologie. A chaque borne d'accès est associé un agent de contact (emploi jeune) chargé de former le public à l'usage d'Internet. Les 1 000 agents de contact recrutés dans le cadre de l'opération Cyberposte ont été formés par La Poste. Ce déploiement de bornes d'accès sur le territoire s'associe à la vente de cartes à puce permettant l'usage de ces bornes, la consultation et l'impression des documents. Cette carte à puce vendue 50 francs pour la première heure puis rechargeable (30 francs de l'heure) garde en mémoire l'adresse e-mail de son utilisateur afin que celui-ci puisse la consulter sur n'importe quelle borne. Cette initiative est de nature à promouvoir l'usage de l'Internet auprès des millions de clients des bureaux de poste. De plus, dans le cadre du développement des

formulaire en ligne, les bornes de la Cyberposte pourront servir aux personnes ne disposant pas de moyens d'accès à Internet à leur domicile ou dans leur entreprise. L'offre Cyberposte va être proposée à des collectivités territoriales, des associations, des organismes publics ou toutes organisations qui souhaitent mettre des bornes d'accès à Internet à la disposition du public. Une expérience en ce sens va être lancée, avec le concours du conseil général, dans le département de la Côte-d'Or.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39160

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7378

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1321